

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 FEVRIER 2023

Nombre de conseillers en exercice : huit.

Présents : M. CUADRADO, M. LAURENT, MME LEROUX, M. LEVEQUE, M. NAUDON, MME TRAPATEAU (20H30), M. TRIJEAUD

Absente : MME BESSON

Secrétaire de séance : M. CUADRADO

Ordre du jour de la séance :

- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant vote du budget,
- Droit à la formation des élus,
- Questions diverses.

1-AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire informe que le budget de la commune doit être voté au 15 avril. Certaines dépenses qui devaient être facturées en 2022 ne le sont toujours pas à ce jour : fournisseur MAVASA pour les panneaux de signalisation et Agence B pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la traversée de l'Arbre.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, à hauteur de 11 795,75 € (< 25% x 47 183 €.)

Opération	Article	Identification	Montant
144	2158	Panneaux de voirie	1 676,25 €
160	2031	Aménagement l'Arbre	3 369,50 €
	2315	(études + travaux)	3 625,00 €
45	4581160	Etude Aménagement l'Arbre	3 125,00 €
Total			11 795,75 €

Le reste à réaliser sur 2022 n'ayant pas encore été voté, le conseil municipal doit délibérer afin de pouvoir régler ces factures.

Vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

2- DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Chaque année, 2 % du montant inscrit au budget sur la ligne des indemnités des élus, est alloué à la formation des élus.

Il convient, pour définir un cadre d'utilisation de cette ligne budgétaire, de préciser, par délibération, les conditions de prise en charge des journées de formation des élus par la commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire :

Article 1 : Adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Article 2 : Décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

Vote : Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

3- QUESTIONS DIVERSES

Repas des aînés : La proposition de menu pour le repas des aînés du mois d'octobre a été reçue en mairie. Le conseil demande s'il est possible d'avoir une alternative en proposant dans le menu du magret de canard. Le Maire rencontrera le prestataire pour demander une autre proposition de menu afin de le présenter lors de la prochaine séance.

SIAEP : Le syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable qui gère la distribution de l'eau potable sur notre territoire informe les collectivités et les habitants :

« Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui altèrent la qualité et la disponibilité. Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour remettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origines agricoles, améliorer le fonctionnement naturel des rivières... »

Le syndicat a rédigé le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable qui doit être présenté aux conseillers municipaux.

Dans le cadre du programme 2022/2023 sur les secteurs de Montemboeuf et du Confolentais, 1 600 000 euros sont investis dans le cadre de la maîtrise d'œuvre des travaux de renouvellement, le renforcement et réhabilitation des réseaux et ouvrages d'eau potable.

Le Syndicat informe de sa décision de l'augmentation du tarif de l'eau. M. Trijeaud nous informe que l'augmentation sera environ de 20 euros par an et par foyer. Le nombre exact est à vérifier auprès du SIAEP.

Lavoir du Mas : Un retour a été apporté par la communauté de communes concernant la restauration du lavoir au Mas. Les travaux proposés sont les suivants : nettoyage et démoussage des abords et murets, nettoyage et curage du bassin, démolition des margelles, réalisation de margelles en béton, droites et inclinées, démolition du dallage béton, creusement, nivellement, pose de pavage pierre granite, jointoiment, cadre pour grille exutoire à sceller, dé-jointoiment et rejointoiment du muret côté mitoyen. Les travaux sont estimés à 7500 euros hors taxes. 4000 euros sont déjà provisionnés depuis deux ans par la commune, le restant devrait être pris en charge par les subventions.

Salle des fêtes du Mas : L'ancienne salle des fêtes du Mas est officiellement mise en vente. Des personnes de la commune ont visité ce bien. A ce jour, aucune proposition n'a été faite. Le cabinet d'avocats Drouineau1927 a signé avec la mairie une convention de mission de recherche d'acquéreur, avec un mois d'exclusivité. Par la suite, et ce dans 15 jours, des agences immobilières pourront prendre aussi le relais sur la vente. Un premier nettoyage a été fait. Le maire propose que le matériel restant de ping-pong soit déplacé à la maison des associations.

Place de l'arbre : Monsieur le Maire informe le conseil que suite à l'abatage des arbres sur la place, effectué par les élus, la vente du bois a permis de récolter 900 euros. Nous attendons également un devis des Jardins de l'Angoumois pour l'implantation et l'aménagement de l'aire de pique-nique entre les deux tilleuls.

Nuit de la faune sauvage : La nuit de la faune sauvage, organisée par la Fédération Départementale des Chasseurs de Charente, aura lieu le 10 mars à Villejoubert. L'information sera relayée par les conseillers ainsi que sur les réseaux sociaux.

Centre équestre du Mas : Le centre équestre du Caledo au Mas a envoyé une demande de sponsoring en mairie. Une rencontre est prévue avec les demandeurs pour échanger à ce sujet.

Motte féodale : Monsieur Trijeaud fait un point sur le chantier de la Motte. La passerelle est presque terminée et les scouts sont venus poser le plancher avec l'aide des élus. Quelques finitions sont encore à prévoir.

Salle Maurice Faury : Un constat d'huissier de justice a été effectué concernant divers problèmes : les joints du sol de la salle qui ne cessent de se dégrader, les infiltrations d'eau dans le plafond de la cuisine, ayant provoqué des dégâts, le dysfonctionnement du système d'extraction du CO₂ et le plancher des coursives extérieures qui pourrait suite à un manque d'aération des lames de bois. Le dossier d'assurance dommages ouvrages sera réouvert dès la réception du rapport de l'huissier.

Amicale des propriétaires et chasseurs de Mazerolles : Un courrier nous informant de la démission du président de l'association a été reçu en mairie le 17 février.

Tarif de location des bâtiments communaux : Monsieur Cuadrado explique que certains cas de figure concernant les tarifs de location des salles ne sont pas spécifiés dans les règlements intérieurs. Afin de faciliter à l'avenir le traitement des demandes, il propose que soit décidé un tarif de location pour les professionnels. Les membres du conseil pensent que l'alignement du tarif accordé aux professionnels doit se faire sur celui des particuliers hors commune. Une décision sera soumise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Dates des différentes commissions :

- La commission voirie : le 7 mars 2023.
- La commission des finances : le 21 mars.

Réunion CCAS : Elle est fixée au 28 mars à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

